



**PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DDT - DDETSPP

# Actu Agri n°10



Septembre 2022

## ***Dispositif d'aide à l'utilisation des eaux de pluie et changements de pratiques dans les exploitations d'élevage***

Dans un contexte de moindre disponibilité de la ressource en eau liée au changement climatique, l'**agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB)** lance un appel à projets pour accompagner les investissements dans les exploitations agricoles disposant d'un atelier d'élevage.



**Dépôt de la demande d'aide jusqu'au 31 octobre 2022**

***Toutes les informations utiles en cliquant sur le lien suivant :***

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/appels-a-projets/reduire-les-consommations-en-eau-des-exploitations-agricoles.html?dossierCurrentElementf90d3142-76c0-4930-ab72-3d0f4d496e0d=146b5a5f-b97f-4f27-89b5-cca0d082dd59>

### ***Quelles sont les exploitations d'élevage qui peuvent demander l'aide ?***

Les exploitations agricoles possédant un atelier d'élevage (petites et moyennes entreprises, PME, ayant une activité de production agricole primaire se situant dans le bassin Loire-Bretagne (cf carte au verso).

### ***Quelles sont les actions éligibles ?***

Les investissements aidés concernent la récupération, le stockage et le traitement des eaux de pluie de toitures de bâtiments agricoles et les changements de pratiques dans les bâtiments d'élevage procurant des économies en eau.

Les dépenses éligibles sont plafonnées à 100 000 € hors taxes (HT) par projet et par entreprise agricole. Le taux d'aide de base est de 40 %, le taux d'aide maximum d'aides publiques ne pourra pas dépasser 60 % conformément au régime d'État SA.63945 (2021/N). Les majorations suivantes, cumulables, peuvent être appliquées :

→ 15 % de majoration pour les investissements dans les zones de montagne ;

→ 5 % de majoration pour les jeunes agriculteurs ou agriculteurs qui se sont installés au cours des 5 années précédant la date de la demande d'aide.

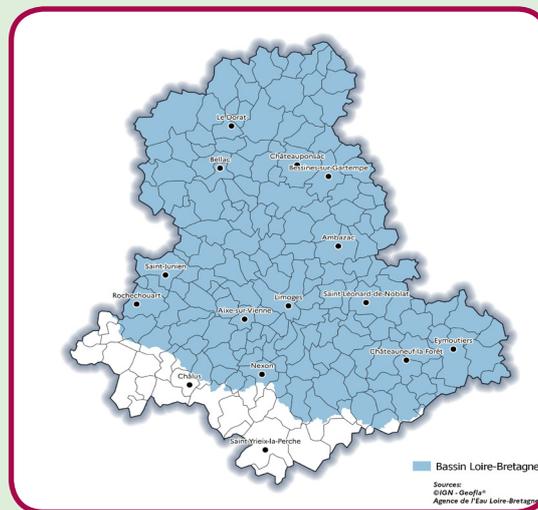
## Comment faire pour déposer mon dossier de demande d'aide ?

Le dossier de demande d'aide est à déposer sur la plateforme de l'État « démarches simplifiées ».  
Le lien est le suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aalb-aap-economies-eau-elevages>

Quelques points de repère :

<i>Comment faire pour créer mon dossier de demande ?</i>	Connectez-vous à votre compte « démarches simplifiées » ou créez-le lors d'une première connexion.  Consultez le <b>guide de saisie</b> à l'adresse suivante : <a href="https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/files/live/sites/aides-redevances/files/Aides-11/Demat-demande-aides/Guide_detaille_demandeur.pdf">https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/files/live/sites/aides-redevances/files/Aides-11/Demat-demande-aides/Guide_detaille_demandeur.pdf</a>
<i>Comment dois-je m'identifier ?</i>	Pour identifier votre exploitation d'élevage, vous devez saisir votre <b>numéro SIRET</b> (série de 14 chiffres) – pour trouver votre numéro, utilisez : <a href="http://entreprise.data.gouv.fr">entreprise.data.gouv.fr</a>
<i>Quelles sont les pièces à joindre à mon dossier de demande ?</i>	Consultez la liste des <b>pièces constitutives</b> à joindre à votre demande à l'adresse suivante : <a href="https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/files/live/sites/aides-redevances/files/Aides-11/AAP/MOD_Memoire_technique_AAP_eco_eau_agriculture.pdf">https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/files/live/sites/aides-redevances/files/Aides-11/AAP/MOD_Memoire_technique_AAP_eco_eau_agriculture.pdf</a>
<i>Comment se déroule le traitement de mon dossier de demande ?</i>	Un instructeur de la Délégation Poitou-Limousin vérifiera si votre dossier est correctement complété. Les éventuelles demandes de pièces ou informations complémentaires s'effectuent via la messagerie du télé-service de démarches simplifiées. À l'issue de l'instruction technique et financière de l'agence, vous recevrez par <b>courrier postal</b> soit une notification d'attribution d'une aide de l'agence, soit un refus.



***Vous avez besoin d'aide pour effectuer votre demande :***  
***contacts à la Délégation Poitou-Limousin de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne***  
***Mailto : [poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr](mailto:poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr)***  
***Tél. : 05 49 38 09 82***

Pour tout complément d'information sur la lettre :  
[https://www.haute-vienne.gouv.fr/](https://www.haute-vienne.gouv.fr)  
[ddt@haute-vienne.gouv.fr](mailto:ddt@haute-vienne.gouv.fr) ----- [ddetspp@haute-vienne.gouv.fr](mailto:ddetspp@haute-vienne.gouv.fr)



facebook.com/prefet87/

twitter.com/Prefet87

instagram.com/prefet87/